

## Règlement

### Trail des Vallées 4ème édition le 25 août 2019

#### Article 1 : Organisation

Dimanche 25 août 2019, l'Association SAINT HILAIRE EVASION SPORTIVE organise, avec le soutien de la Commission Départementale des Courses Hors Stade de la Loire, la 4<sup>ème</sup> édition du Trail des Vallées au départ de la commune de Saint Hilaire Cusson la Valmitte (Loire). **Course inscrite au calendrier départemental 2019.**

Le présent règlement s'applique à toutes les épreuves : 29km - 19km - 10km - 29km duo - 19km duo et 10km duo. Cette course fait partie du Challenge des Balcons du Forez avec l'*Iciotrail* d'Usson-en-Forez et le *Trail Gargomançois* de Saint-Maurice-en-Gourgois. Le règlement du challenge est consultable sur les sites internet de chaque course. Attention, les courses en duo ne font pas parties du Challenge. Cette course fait également partie du Challenge Loire Forez organisé par la communauté d'agglomération.

#### Article 2 : Renseignements

Contacteur :

Gaël FAVIER tel : 06-84-63-05-46

Eliette GARCIA Tel :06-84-18-98-85

Site : [www.traildesvallees.e-monsite.com](http://www.traildesvallees.e-monsite.com)

#### Article 3 : Horaires des épreuves :

- 29 km et 29 km duo : dimanche 25 août 2019 à 8h30

- 19 km et 19 km duo : dimanche 25 août 2019 à 9h00

- 10 km et 10 km duo : dimanche 25 août 2019 à 9h30

#### Article 4 : Participation:

Les parcours 29km et 19km sont ouverts aux personnes âgées de 18 ans et plus.

Le 10km est ouvert aux personnes âgées de 16 ans et plus.

#### Article 5 : Inscription :

Inscription possible :

- sur internet sur le site <http://traildesvallees.e-monsite.com> ou [www.logicourse.fr](http://www.logicourse.fr)

- par courrier : le bulletin d'inscription devra être dûment complété et renvoyé accompagné de la copie de la licence ou du certificat médical ainsi que du règlement à l'ordre de Saint Hilaire Evasion Sportive **avant le 23 août 2019** à

Eliette GARCIA – La Valtaillet – 43210 VALPRIVAS

- au magasin Endurance Shop de Saint-Etienne : le bulletin d'inscription devra être dûment complété et déposé accompagné de la copie de la licence ou du certificat médical ainsi que du règlement à l'ordre de Saint Hilaire Evasion Sportive **avant le 22 août 2019**

- sur place **une heure minimum avant le début de l'épreuve** si des dossards restent disponibles.

Pour les licenciés, joindre une photocopie de la licence au bulletin d'inscription. Sont acceptées :

- Les licences Athlé Compétition, Athlé entreprise, Athlé Running, Pass'Running, délivrées par la FFA en cours de validité à la date de la manifestation

Mis en forme : Retrait : Gauche :  
1,25 cm, Motif : Transparente (Blanc)

Pour les non licenciés, joindre un certificat médical de non contre indication à la pratique du sport en compétition ou de non contre indication à la pratique de l'athlétisme ou de la course à pied en compétition datant de moins d'un an au jour de la course. **Ce document sera conservé par l'organisateur en tant que justificatif.**

**Article 6 : Droit d'inscription :**

- 29 km : 15€ avant le 23 août 2019 – 18€ le jour de la course
- 19 km : 13€ avant le 23 août 2019 – 16€ le jour de la course
- 10 km : 10€ avant le 23 août 2019 – 13€ le jour de la course
- 10 km duo : 30€ avant le 23 août 2019 – 33€ le jour de la course
- 19 km duo : 26€ avant le 23 août 2019 – 29€ le jour de la course
- 10 km duo : 20€ avant le 23 août 2019 – 23€ le jour de la course

**Article 7 : Retrait des dossards :**

Les dossards sont à retirer le Dimanche 25 août 2019 à partir de 7h00 et jusqu'à 30 minutes avant le départ de l'épreuve sous le chapiteau de l'aire d'arrivée. - Le bourg 42380 Saint-Hilaire-Cusson-la-Valmitte -.

Les dossards doivent être visibles tout au long du parcours. Les épingles à nourrices ne seront pas fournies.

**Article 8 : Autorisation parentale :**

Pour les jeunes de moins de 18ans, une autorisation écrite et signée des parents doit être jointe à l'inscription.

**Article 9 : Assurance :**

Les organisateurs sont couverts par une police responsabilité civile souscrite auprès d'un assureur. L'association Saint Hilaire Evasion Sportive décline toute responsabilité pour tout accident immédiat et futur. Les licenciés bénéficient des garanties accordées par l'assurance liée à leur licence. Il incombe aux autres participants de s'assurer personnellement.

**Article 10 : Secours :**

Le service de secours sera assuré par la Croix Blanche.

**Article 11 : Sécurité :**

La course sera balisée avec de la rubalise et par des panneaux. Des signaleurs seront présents à chaque intersection de route et des aiguilleurs tout au long du parcours. Les participants s'engagent à respecter la signalétique.

Des contrôles seront effectués par des commissaires de course sur le parcours. Un coureur classé qui ne serait pas passé à un ou plusieurs points de contrôle sera disqualifié et retiré des classements.

Des contrôles anti-dopage pourront être effectués par les autorités habilitées, selon les nouvelles dispositions du Ministère de la Jeunesse et des Sports.

**Article 12 : Chronométrage électronique :**

Le chronométrage sera réalisé au moyen de puces électroniques. Chaque participant s'engage à remettre sa puce à une personne de l'organisation à l'issue de l'épreuve ou en cas d'abandon. **Chaque puce perdue sera facturée 10 €.**

**Article 13 : Ravitaillements :**

Sur chaque parcours, des points de ravitaillement seront assurés ainsi qu'à l'arrivée (solide et liquide sur l'ensemble des ravitaillements).

29km : 3 ravitaillements sur le parcours

19km : 2 ravitaillements sur le parcours

10km : 1 ravitaillements sur le parcours

#### **Article 14 : Matériel**

En raison des conditions climatiques, l'organisation se réserve le droit d'imposer aux concurrents du matériel obligatoire sur le parcours du 19km et le 29 km notamment de l'eau et un ravitaillement solide.

#### **Article 15 : Respect de l'environnement :**

Chaque participant s'engage à ne pas dégrader l'environnement et à ne pas jeter des emballages vides sur le parcours. L'organisation se donne le droit d'exclure les coureurs ne respectant pas cet engagement.

#### **Article 16 : Récompenses:**

Un lot sera offert à chaque participant lors du retrait des dossards.

Un classement général et par catégorie sera établi.

Les trois premiers Homme et Femme de chaque course seront récompensés ainsi que les premiers de chaque catégorie et cela sans cumul des résultats.

Pour les trois courses duo, la première équipe homme, la première équipe femme et la première équipe mixte seront récompensées. Le principe de la course duo, partir à deux et arriver à deux. Seules les équipes ayant respectées cette règle seront classées.

Un Trophée Groupe permettra de récompenser le groupe le plus représenté (club, team, entreprise, association...)

#### **Article 17 : Droit d'image:**

Des photos seront prises durant la journée. Chaque participant accepte la diffusion de ces photos sur le site <http://traildesvallees.e-monsite.com/> ou sur d'autres supports de communication. Chaque participant accepte également la publication des résultats ou autres publications concernant la course.

#### **Article 18 : Modification / Annulation des épreuves**

Les organisateurs se réservent le droit, en cas de force majeure, de modifier ou d'annuler l'épreuve. Dans ce dernier cas, aucun remboursement ne pourra être réclamé à l'organisation.

#### **Article 19 : Acceptation complète du règlement**

La participation au Trail des Vallées 2019 implique l'acceptation pleine du présent règlement.

Dernière mise à jour : 11 avril 2019